AVIS PUBLIC



Entrée en vigueur

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

1675-397 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE »;

1675-398 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE »;

1953-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT

L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE

D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN ».

Le règlement **1675-397** a pour objet de modifier, pour la zone 3-l-19, les dispositions applicables dans le but d'établir la liste des usages autorisés et prohibés et d'y établir certaines règles d'aménagement ainsi que les types d'enseignes autorisées.

Le règlement **1675-398** a pour objet d'agrandir la zone 3-P-18 à même la zone 3-I-19 et modifier les dispositions applicables dans la zone 3-P-18 pour établir certaines règles d'aménagement propre à cette zone.

Et le règlement **1953-002** a pour objet de soustraire à l'assujettissement d'une redevance au développement l'ajout de logements dans un bâtiment résidentiel existant.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 22 août 2023, date du certificat de conformité du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux et politiques / règlements d'urbanisme et carte de zonage (1675) ou section citoyens / règlements municipaux et politiques / ensemble des règlements municipaux (1953).

Fait à Saint-Eustache, ce 31e jour d'août 2023.

Isabelle Bourcier Assistante-greffière